

M. le Premier Ministre
Jean-Marc AYRAULT
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Gujan Mestras, le 15 octobre 2013

N/Réf. : 0168/2013

Monsieur le Premier Ministre,

Le Bassin d'Arcachon a été identifié comme un Patrimoine naturel marin unique et fragile par la mission chargée de préparer la mise en place du Parc Naturel Marin.

Le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique souligne que :

« Le Bassin d'Arcachon est une mosaïque de milieux diversifiés à très haute productivité constituant des lieux de nourriceries et de haltes migratoires d'intérêt majeur pour la faune sauvage (poissons, oiseaux, mammifères marins etc) ».

Il ajoute :

« les équilibres sont fragiles, l'érosion ronge les côtes de la moitié ouest du site tandis que la moitié s'ensable naturellement et du fait des hommes. Les pressions s'accroissent (pollution de l'eau, fréquentation touristique, concentration des activités nautiques les plus fortes de la côte atlantique ...) et menacent les écosystèmes ».

Et, il conclut :

« L'étude du P.N.M. a été décidée au niveau national car il présente une diversité biologique exceptionnelle soumise à la pression de nombreux usages ».

L'enquête publique a fait ressortir une forte participation du public avec 89 % d'avis favorables.

Des enjeux très importants sont aujourd'hui à l'ordre du jour, tels que la mise en place du SCOT, l'élaboration des plans d'action concernant l'impact du réchauffement climatique, etc. Il est donc urgent et nécessaire de mettre en place rapidement le Parc Naturel Marin afin, d'une part, d'initier des nouvelles modalités de gouvernance et, d'autre part, élaborer ensemble les solutions qui vont devoir être mises en place.

Monsieur le Premier Ministre, nous nous adressons à vous car nous ne percevons plus la cohérence de ce dossier.

En effet, le site a été identifié par vos services comme un site majeur et remarquable soumis à des fortes pressions et certains indicateurs semblent pointer la nécessité d'agir au plus vite (régression des zostères, dysfonctionnement de la reproduction des huîtres, déficit de croissance de la palourde...); la mission d'étude a pu remarquer le réel intérêt et la forte implication des acteurs locaux (notamment ostréiculteurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement) qui souhaitent voir mettre en place une gouvernance participative qui permettra de mieux prendre en compte les contraintes liées à la protection de notre environnement.

Or depuis plus d'un an, le projet, après avoir été approuvé par le Conseil Maritime de Façade Sud Atlantique, a été transmis au Ministère et nous sommes en attente de la signature du Décret. Le Ministre M. CUVILLIER, en déplacement à Arcachon en juin 2013, déclarait devant les représentants des professionnels des activités maritimes qu'un rapport est attendu pour l'été. L'été est passé et nous attendons toujours ce rapport...

